

à libéralité des catholiques romains et le zèle qu'ils professent pour l'éducation publique. Les sommes qu'ils dépensent à la construction de leurs écoles peuvent être justement considérées comme une épargne en faveur des contribuables. Leurs locaux scolaires sont excellents et pourvus de tout ce que peut exiger le goût moderne; ils sont d'une immense utilité, surtout pour les enfants des classes pauvres, pour la plupart d'origine irlandaise.

Il régnait au sujet de l'instruction donnée dans ces écoles un préjugé assez commun. S'appuyant sur des on dit et négligeant de s'assurer des faits, beaucoup de personnes, d'ailleurs très-instruites, assuraient que dans les écoles des catholiques romains, l'éducation religieuse est tout et l'éducation laïque presque rien.

Ma longue expérience me met à même de détruire ce préjugé, et il n'est que juste de le faire à cette occasion.

Nul autant que le clergé catholique n'est empressé à donner aux enfants la meilleure éducation laïque possible; et cela pour une bonne raison: afin que l'enfant catholique pauvre ait les mêmes moyens que l'enfant protestant pour commencer avec avantage le combat de la vie. Ils sont persuadés, les prêtres, qu'une solide éducation au point de vue de la vie civile contribue à former de parfaits catholiques autant que de bons citoyens.

Après avoir parlé des livres classiques, qui sont les mêmes pour toutes les écoles (1) et des examens tant des instituteurs que des élèves, le rapporteur conclut ainsi: « Je suis heureux de pouvoir constater que ces deux catégories d'écoles poursuivent leur œuvre à l'unisson, sans la moindre collision, ni dissentiment.

Voilà ce que produit un gouvernement qui n'est ni tracassier ni injuste.

Nous lisons dans le *Voltaire*:

« On assure que M. le garde des sceaux s'est préoccupé des termes de la pétition des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, et qu'on examine s'il n'y a pas lieu de la déférer aux tribunaux. »

Nous serions véritablement curieux d'apprendre comment s'y prendrait M. le garde des sceaux pour justifier une telle poursuite. En tous cas, on peut croire qu'elle ne tournerait pas à son avantage, les termes de la pétition des catholiques du Nord étant inattaquables au point de vue qui préoccupe si vivement, paraît-il, les libéraux du *Voltaire* et d'ailleurs.

Au fond de tout cela, ce qu'il faut voir, ce n'est pas l'amour de la légalité, dont se soucient médiocrement les radicaux quand il s'agit de satisfaire leurs haines: c'est la manifestation non équivoque de ces haines qu'exaspère la ferme attitude des catholiques. Peut-être avait-on compté que ceux-ci prendraient peur, et, sous le coup de ces menaces, subiraient sans trop de révolte les coups qu'on leur veut porter. Désormais il faut que nos ennemis abandonnent cet espoir, car les catholiques ne cesseront leurs revendications que le jour où ils auront reconquis tous leurs droits.

En attendant, les persécuteurs devraient, ce semble, se contenter de jouer leur rôle, et n'y pas ajouter le ridicule de nouvelles comme celles qu'il plait au *Voltaire* de lancer dans le public. S'il est, en effet, un document qui mérite d'être déféré aux tribunaux, comme violant ouvertement le droit reconnu à tout citoyen, et comme appliquant à toute une classe de citoyens français pourvus de leurs droits la qualification diffamatoire d'étrangers, ce n'est pas la pétition des catholiques du Nord, c'est le projet Ferry.

(Univ.) AUGUSTE ROUSSEAU.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 25 mars 1879.

Une question d'interprétation de la constitution pourrait bien, à y regarder de près, être soulevée par la proposition de réunion du Congrès, qui vient d'être renvoyée au Sénat, c'est-à-dire au corps spécialement chargé de la garde de cette constitution.

Il a été spécifié dans ce pacte fondamental que, pendant la durée des pouvoirs du Maréchal de Mac-Mahon, lui seul aurait le droit de provoquer la révision. Quel est exactement le sens de cette clause restrictive? On peut soutenir, avec quelque apparence de raison, que les auteurs de la constitution ont voulu assurer à son fonctionnement une durée qui, dans leur esprit, devait se prolonger jusqu'en 1880; qu'en formulant et édictant la réserve dont s'agit, ils désaient bien moins la personne du Maréchal que le laps de temps prévu pour l'exercice de ses pouvoirs; qu'enfin, ils croyaient devoir empêcher les réformes trop brusques et trop promptes en garantissant à leur œuvre une expérience, suffisamment prolongée... Si cette interprétation, assez plausible, était admise, le retour à Paris par voie de révision deviendrait impossible avant 1880.

Le rôle de M. Calmon dans l'affaire du retour à Paris — M. Calmon mène, au centre gauche, la campagne en faveur du *statu quo* — fait croire à beaucoup de gens que, malgré l'adhésion publique de M. Lepère aux conclusions du rapport Méline, — le président du conseil voit avec regret et ces conclusions et leurs conséquences.

D'autre part, comme M. Barthélemy Saint-Hilaire associe tous ses efforts à ceux de M. Calmon, il ne paraît pas douteux que les anciens amis de M. Thiers sont ici en opposition formelle avec la gauche de la Chambre.

Mais que pensent désormais et que peuvent encore les amis de feu M. Thiers?

Tout, dans cette affaire de réunion du Congrès et de révision limitée, est plein de doute menaçant. Voilà qu'on

(1) Il va sans dire que tous ces livres sont irréprochables au point de vue confessionnel.

ne sait même plus si la déclaration préalable d'après laquelle l'œuvre révisionniste doit se restreindre à un point spécial, est constitutionnellement valable et obligatoire pour le Congrès. Les orateurs que le centre gauche entendait hier, se sont prononcés pour la négative; et il semble bien que les principes donnent raison à leur manière de voir. En effet, le Congrès réuni, les deux Chambres n'existent plus; ce qu'elles ont préalablement décidé ne peut donc les lier ni séparément ni collectivement. De sorte que la Chambre basse, tout la première, pourrait ne plus tenir nul compte des réserves inscrites dans le rapport de M. Méline, dans ses conclusions, et que la révision admise, tout l'édifice constitutionnel risquerait d'être entamé.

C'est le duc Pasquier qui, depuis son retour à Versailles, s'est mis à la tête de la campagne contre le retour des Chambres à Paris. Dans les couloirs du Sénat, il dit aux groupes de la gauche et du centre gauche, qu'il arrive de Normandie où la République avait été en grande faveur, mais que, par suite de la détresse industrielle et commerciale, la république a perdu beaucoup de terrain et qu'elle sera compromise si le Sénat consent au retour des Chambres à Paris.

Ce matin, on considérait la campagne du duc Pasquier comme devant triompher une majorité composée de cent monarchistes de seize bonapartistes, de 50 à 60 sénateurs plus ou moins républicains, soit 166 à 176 voix, laisserait en minorité 116 à 120 membres des gauches.

Si ce résultat se produit, ce sera un grave échec pour le ministère qui s'est engagé, sur cette question du retour à Paris, avec la majorité républicaine et radicale de la Chambre.

Ce sera le premier acte de la résistance du Sénat, résistance dont il est difficile de prévoir toutes les conséquences.

Déjà, ce matin, les feuilles républicaines et radicales sont furieuses et pleines de menaces contre le Sénat.

Les ministres s'agitent vivement auprès du centre gauche sénatorial. Si le Congrès arrive à se réunir, le gouvernement appuiera, dit-on, l'abrogation de l'art. 9 mais ne proposera pas une nouvelle rédaction, se bornant à promettre, pour une époque indéterminée, la présentation d'un projet de loi fixant le siège légal du gouvernement et des deux Chambres.

Le *Journal des Débats* est mécontent des procédés employés pour exécuter les mouvements dans le personnel des préfets, secrétaires-généraux, etc. Cet feuille dit:

« Quelques journaux regrettent, non sans quelque raison, que M. le ministre de l'intérieur se trouve ou se croie obligé de rectifier des dispositions qui ont déjà reçu l'approbation de M. le Président de la République et qui ont été officiellement publiées. Il paraît que certains préfets refusent de se rendre au poste qu'on leur assigne; quelquefois, au contraire, ce sont les députés qui ne veulent pas accepter les préfets qu'on leur envoie. Ces résistances sont en elles-mêmes très-fâcheuses, mais elles le deviennent plus encore lorsque le public en est le confident. On ne saurait nier que les députés, trop étroitement rivés à l'électeur par le lieu du scrutin d'arrondissement, ne cherchent eux-mêmes à dominer l'administration centrale et qu'ils n'y arrivent trop souvent. Il y a là un abus qui a pris, depuis quelque temps surtout, un développement considérable et contre lequel le moment est venu de réagir. Il importe que le ministre de l'intérieur retrouve l'indépendance qu'il a en partie perdue, et il importe aussi que ses agents soient plus complètement à sa disposition, dans quelque poste qu'il lui convienne de les envoyer. »

Dans le mouvement administratif paru hier, au *Journal officiel* figure M. Levaillant qui, de sous-préfet de St-Claude, devient secrétaire-général de la préfecture du Rhône pour la police. C'est l'ancien rédacteur en chef de la *Republique de Nevers*, journal de M. Girard, qui a prétendu avoir trouvé la fameuse circulaire du comité de comptabilité, laquelle provoqua l'enquête contre les bonapartistes.

Une des raisons qui ont fait révoquer M. Chopin d'Arnouville de ses fonctions d'avocat-général, est, dit-on, qu'il y a quelques années, il a à Lyon, requis contre M. Andrieux, aujourd'hui préfet de police.

Les femmes chrétiennes de l'Allier donnent un bel exemple en signant la protestation suivante contre les projets de loi Jules Ferry.

« Nous, Mères catholiques, nous protestons de toute l'énergie et de toute l'indignation de notre conscience contre un projet de loi inique qui nous enlève le droit inviolable de faire donner une éducation chrétienne à nos enfants.

« Nous voulons que notre protestation contre une telle atteinte à la liberté la plus sacrée de la société et de la famille, soit portée à la face de la France entière. »

Il faut que pareille protestation soit signée dans tous les départements.

Voici les paroles d'adieu échangées entre M. Grévy et l'ambassadeur espagnol, M. de Molins.

M. Grévy: « L'Espagne périt par son fanatisme. »
M. de Molins: « La France périt par le manque de religion. »
Que se passe-t-il donc dans le monde financier pour motiver le désarroi dont nous sommes témoins?

Le journal financier, le *Crédit National* publie d'adieu renseignements sur la situation de la Société générale; d'autres sociétés sont, dit-on, à la veille d'être attaquées.

On colporte aussi dans les groupes des bruits malveillants contre le syndicat et les membres de la chambre syndicale des agents de change. Ces bruits ne seraient qu'un ballon d'essai, afin de faire retourner à l'Etat les charges d'agents de change et d'en doter ainsi quelques partisans de l'avènement des nouvelles couches sociales.

Bref, la baisse s'attaque à toutes les valeurs.

Hausse de 1/16, sur les consolidés anglais, mais léger recul sur nos fonds d'Etat, dont l'un d'eux, l'amortissable, est surnommé l'*Inventable*.

DE SAINT-CHÉRON.

Comice agricole de Lille

Séance du 12 mars

Présidence de M. BAUCARNE-LEROUX.

Le procès-verbal est lu et adopté. *Correspondances.* — *Tarif des douaniers agricoles.* — 1. Lettre du président de la société d'agriculture d'Hazebrouck, transmettant la résolution suivante adoptée à l'unanimité dans la séance du 3 mars:

« Attendu que les considérants formulés par le Comice agricole de Lille peuvent s'appliquer en tous points à l'arrondissement d'Hazebrouck, la Société d'agriculture est d'avis qu'il n'y a rien de mieux que de s'y rallier en tous points.

2. Circulaire de la Société des agriculteurs du Nord, annonçant l'organisation d'un congrès pendant le concours régional.

3. Lettre de M. Leman, demandant des renseignements sur ce concours régional.

4. Lettre de M. Lyon, de Londres, se mettant à la disposition des agriculteurs français pour tous détails et renseignements relatifs à l'exposition royale agricole anglaise qui aura lieu à Londres, le 1er juin prochain.

5. Des programmes et modèles de déclaration pour le concours régional du Nord sont déposés sur le bureau. *Engrais de rines.* — M. Tripié annonce qu'il a reçu de M. Mehay, de Wardreques, 200 kilos de l'engrais dont il a été question dans la dernière séance, avec l'analyse chimique et le mode d'emploi; il propose de confier cet échantillon à MM. Hellin et Pencille, qui seront priés de rendre compte des résultats: la proposition est adoptée.

Admissions et présentations de nouveaux membres.

Etats des récoltes. — M. le président propose le rapport suivant destiné à être envoyé à M. le préfet: « Conformément à vos instructions, nous avons l'honneur de vous adresser au nom du comité de l'arrondissement de Lille le rapport trimestriel sur la situation des cultures et des récoltes en terre.

« Il faut remonter à bien des années pour trouver un hiver aussi long et qui ait présenté autant de difficultés pour l'ensemencement des céréales d'automne.

« La prolongation des pluies, suivies de gelées hâtives qui sont arrivées dès les premiers jours de décembre ont eu pour conséquences d'arrêter les semailles et de n'avoir pu les terminer pour les époques où elles étaient réclamées.

« Les blés ont été en grande partie ensemencés dans la boue et dans ces conditions fâcheuses, on peut estimer que les terres emblavées ne dépassaient pas plus de 60/100 de la quantité destinée à ces ensemencements. Il faut ajouter qu'une certaine portion des semis effectués, sont compromis et donne lieu à un nouvel ensemencement.

« Depuis cette époque et autant que le temps le permettait dans les mois de janvier et de février les cultivateurs ont profité des courts intervalles qui se sont présentés pour effectuer les semailles d'hiver restées en arrière. Les uns ont employé le froment du pays, d'autres ont eu recours, vu la saison avancée, aux blés d'Australie et de Noé.

« Si le beau temps continue, les semailles d'hiver se compléteront par l'emploi des blés du printemps.

« Mais il est à remarquer que, vu la saison avancée, les mauvaises dispositions des terres, et le bas prix des céréales, la qualité des emblavures en blé restera inférieure à celle des années moyennes. Elles seront remplacées par une culture en avoine plus étendue, et d'autres récoltes du printemps.

« Il serait cependant difficile, quant à présent, d'être fixé sur ces prévisions peu faciles encore à établir.

« Les cultures en terre font généralement assez triste figure. Les premiers froments ensemencés paraissent bien conservés, mais on remarque dans certains semis faits dans l'entée de novembre, des blés dont les fânes sont coupées par les intermittences de gelées et le soulèvement de la terre. Nous ne saurions du reste en ce moment encore, émettre sur l'ensemble des semailles d'hiver une opinion bien arrêtée, il convient pour cela d'attendre que la reprise de la végétation soit plus complète.

« Si nos cultures d'automne ont subi cette inclinaison de temps mauvais, peut-être nos cultivateurs trouveront-

ils certaines compensations pour la remise des semailles de printemps. Voilà en effet le temps qui s'annonce depuis quelques jours dans les dispositions favorables, s'il peut continuer au beau. Les terres devenant plus sèches faciliteront les grands et nombreux travaux à exécuter.

« On commence dans notre arrondissement à remuer la terre et à la préparer pour l'ensemencement des fèves et des avoines, en attendant qu'on puisse s'occuper des assolements pour le lin, les pommes de terre et la betterave.

« Les seigles et hivernages, comme les escourgeons sont maigres et peu vigoureux, les colzas sont mauvais et peu seront conservés.

« Voilà, monsieur le préfet, les observations et les appréciations que nous avons l'honneur de vous présenter sur la situation des différentes cultures. Assurément, elle est peu satisfaisante mais ce que l'on peut affirmer avec moins de vérité, c'est que cette situation agricole si intéressante et si utile pour tous, inspire de bien vives inquiétudes à tous ceux qui s'occupent de cette industrie et s'y intéressent.

« De quelque côté que l'on tourne ses regards, on s'entrevoit que de douloureux présages. Nous ne saurions nous dissimuler le découragement et l'affaiblissement qui s'empare de nos cultivateurs, ne sachant plus à quelle variété de culture recourir pour trouver des prix suffisants rémunérateurs et arriver à faire honorablement leurs affaires. Le tableau de ce qui se passe dans nos campagnes est bien peu encourageant, c'est la vérité qui ne peut être contestée par personne. Elle se trouve et qu'elle obtienne toute la protection qui lui est nécessaire.

« Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le Président.

« Baucarne-Leroux. »
Pommes de terre. — M. Tripié présente au Comice un échantillon de pommes de terre, dites d'*Audenarde*, et annonce qu'il pourra en mettre bientôt une certaine quantité à la disposition du Comice pour en faire l'expérience.

Il ajoute que la pomme de terre de Vanderveer dont il a entretenu ses collègues l'année dernière, n'a pas donné ce qu'elle avait promis. Supérieure par sa quantité elle a été reconnue de qualité inférieure et ne peut être employée que comme nourriture des bestiaux. Il ne faut pas toutefois désespérer de la voir s'améliorer par la culture, comme il est arrivé à d'autres espèces.

Comptes de 1878. — M. Quecq lit le rapport de la commission des comptes. Il constate les résultats du dernier exercice qui se solde par un léger excédent. Les comptes sont comme toujours parfaitement tenus et la commission propose des remerciements à M. le trésorier pour son excellente gestion. Ces remerciements sont votés.

Revue des publications. — M. Guermoupez lit un résumé des principales publications reçues récemment par le Comice, surtout de celles relatives aux tarifs douaniers. Toutes confirment les plaintes de l'agriculture et les craintes que lui font éprouver l'envahissement du marché par les denrées étrangères. M. Guermoupez se propose de continuer cette revue.

Baratte hollandaise Vanderveer. — L'ordre du jour appelle de nouvelles expériences avec la baratte présentée par M. Vanderveer dans une des dernières séances. M. Butin annonce que beaucoup de cultivateurs ont pensé que ces essais sur une petite échelle n'étaient pas suffisamment concluants et qu'il serait à désirer que M. Vanderveer fit des essais comparatifs avec un instrument de la même capacité que les barattes ordinaires. L'inventeur s'est rendu à ces observations et viendra prochainement faire ces expériences dans une des fermes du voisinage, désignée par M. Butin. Elles seront l'objet d'une communication ultérieure.

Délégation. — M. le président expose que la délégation nommée dans la dernière séance (1) n'a pu se rendre à Paris, parce qu'elle a reçu avis que la commission des tarifs avait clos ses travaux. Vouant s'assurer de la vérité, il a écrit à M. Tirard, alors président de cette commission. Dans ces circonstances, il propose au Comice de revenir à la première idée qui avait été émise, à savoir de tenir, pendant les prochaines vacances parlementaires une séance extraordinaire où seraient convoqués les députés et sénateurs et M. le préfet du Nord, pour discuter devant eux les questions relatives aux tarifs douaniers agricoles.

Cette idée d'une sorte de congrès tenu devant nos représentants avait été approuvée dans une des séances de février et n'avait été ajournée que parce qu'il avait paru plus pressant d'aller d'abord devant la commission d'enquête. Aujourd'hui que cette commission ne paraît pas disposée à nous écouter, M. le président croit utile de reprendre le projet de réunion spéciale. La proposition est adoptée et la séance levée à une heure.

(1) Composée de MM. Baucarne, Hellin, Demeunynck, Butin, Colette, Guermoupez et Waller.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 25 mars 1879

Présidence de M. MARTRE.

La séance s'ouvre à 2 heures.

M. PEYRAT demande l'urgence pour sa résolution relative au retour à Paris.

M. PEYRAT, président du centre gauche, appuie Martre.

M. MARTRE, président du Sénat, renvoie le vote à la fin de la séance.

Le Sénat reprend la suite de l'ordre du jour et passe à la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Bozérian, relative aux dessins et modèles industriels.

M. DELSOL soutient un amendement sur l'article 4.

M. BERTHAUD combat dans un discours très-applaudi.

M. CHESNELONG réplique; il supplie le Sénat d'être plus abandonner ses prérogatives. L'orateur exprime des craintes pour l'avenir, si une fraction, dont il ne veut pas préciser le nom, devenait prépondérante. Si cela arrivait, le Sénat saurait faire respecter ses droits (Applaudissements à droite).

M. LEON SAY, ministre des finances, demande le rejet de l'amendement Delsol.

Le Sénat repousse l'amendement de M. Delsol par 171 voix contre 109 sur 280 votants.

M. BUFFET combat le paragraphe 2 de l'article 4 qui met sous la dépendance d'un des deux chambres l'application du droit d'ouvrir des crédits pendant la prorogation.

M. BUFFET prend occasion de protester contre l'idée que la Chambre peut refuser le budget.

M. BERTHAUD rapporteur réplique.

L'article 4 est adopté.

Sur l'article 5, l'amendement de M. Delsol reproduisant les idées émises par M. Buffet est adopté malgré M. Léon Say, ministre des finances, et M. BERTHAUD rapporteur.

L'ensemble du projet est adopté par 179 voix contre 2 sur 181 votants.

L'urgence sur le projet de résolution est adoptée à une grande majorité.

La nomination d'une commission chargée d'étudier le projet Peyrat, retour des Chambres à Paris est fixée à jeudi.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 25 mars

Présidence de M. Gambetta

La séance s'ouvre à 2 heures.

La Chambre adopte plusieurs projets d'intérêt local.

Elle aborde ensuite la discussion de la proposition adoptée par le Sénat, relative à l'enseignement de l'agriculture.

La Chambre adopte la proposition de loi relative à l'enseignement départemental et communal de l'agriculture.

M. LEFÈVRE, ministre de l'intérieur, dépose un projet de crédit pour les graciés de la commune rapatriés.

Le projet de loi pour la protection du baigneur du littoral est adopté ainsi que celui relatif à la Scarpe.

Le projet relatif aux chemins vicinaux est adopté.

La Chambre reprend la suite de la discussion de la proposition Plessier, sur la nomination des commissions administratives des hospices et bureaux de bienfaisance.

M. PLESSIER combat la législation existante comme étant le résultat de sacrifices faits à l'esprit clérical.

L'orateur revendique pour les communes le droit de nommer des commissions hospitalières.

Il cite à ce propos l'acte de la commission administrative de Lille aliénant un bâtiment de l'hôpital Ste Eugénie pour la faculté catholique qui crée une concurrence à l'Etat.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée.

Bulletin Economique

On faisait grand bruit de l'opinion libre-échangiste de la Chambre de commerce de Tarare, dont le président, M. Thivel-Duvillard, avait déposé, à l'enquête dans le sens des doctrines de l'école de Manchester. On opposait ces dépositions aux si légitimes revendications des industriels.

Or voici que, dans l'élection récente qui vient d'avoir lieu à Tarare, la Chambre de commerce a été intégralement renouvelée; toute la liste protectionniste a été nommée à une écrasante majorité.

Quel éclatant désaveu de la conduite et des dépositions libre-échangistes de l'ancienne chambre et de son président, dit l'*Industrie française*! Les industriels et commerçants de Tarare protestent ainsi contre ce qu'on dit en leur nom, sans les consulter préalablement, — ainsi que nous l'avons dit dans le temps — les membres de cette chambre!

Mais qu'en vont dire les libre-échangistes? Le *Journal des Débats*, la *Republique française*, la *Liberté*, l'*Economiste français*, Gageons qu'ils n'en parleront pas...

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira le vendredi 25 courant à huit heures du soir, pour délibérer sur les objets suivants:

Communication d'une lettre de M. le Préfet du Nord, au sujet des magasins généraux.

Rapport de la Commission spéciale sur le choix d'un emplacement pour le marché couvert central.

Rapport de la Commission relative à l'emplacement à choisir pour le Conditionnement public.

Rapports de la Commission de la Voirie sur: Le déplacement de la rue Fulton.

La pétition des habitants de la rue de la Vieille.

La pétition des habitants du quartier de Beaupaire.

Le projet de construction d'un aqueduc central rue d'Inkerman.

Le projet de construction d'un acqueduc rue de l'Épée.

Rapports de la Commission des Finances sur: La demande de bonification de l'Institut des sourds-muets de Lille, formée en faveur de Marie Sclosse.

Le cahier des charges pour la mise en adjudication publique de l'ensemencement des vidanges des bâtiments communaux pendant les années 1879, 1880 et 1881.

Supplément de crédit de 2829 fr. 84 pour les incurables.

Reclamation d'intérêts par M. Crepel-Fontaine de Lille.

Rapports de la Commission des Ecoles. Relativement à la demande d'une bourse à l'Institut industriel de Lille, formée pour le jeune Estabart.

Et sur le projet d'établissement d'un gymnase au pensionnat Notre-Dame des Victoires.

La ville de Beaune (Côte-d'Or) a ouvert un concours pour la construction d'un abattoir, 27 concurrents y ont pris part. Nous apprenons que le jury vient de décorer une première médaille d'or à M. Auguste Dupire, architecte à Roubaix.

Nous sommes heureux d'annoncer ce nouveau succès de notre concitoyen.

La réunion des agriculteurs de notre région, organisée par la Société des Agriculteurs du Nord a eu lieu mardi, 25 mars, à dix heures.

Des représentants de l'agriculture de tous les points de la région y assistèrent. M. Telliez président, assisté de MM. Cotenwinder, Macarez, Bernard et Lemaire, vice-présidents, et M. Gustave Dubar, secrétaire-général.

M. Dubar a rendu compte des travaux de la commission du tarif des douanes; il a commencé par résumer les réponses au questionnaire que la Société a reçues des diverses sociétés et Comices de la région du Nord.

Il en résulte que la production du blé aux cours actuels met le cultivateur en perte; le prix de revient a augmenté en France avec l'augmentation des loyers, de la main-d'œuvre et des impôts. Il est impossible de réduire les impôts et, par suite, la main-d'œuvre; l'abaissement du prix des loyers, outre qu'il constituerait une diminution de la fortune publique, ne suffirait pas à combler le déficit.

En même temps que notre prix de revient augmentait, certains pays de grande production développaient la culture des céréales dans des proportions énormes; les Etats-Unis d'Amérique notamment. Leur récolte de l'année dernière a été excellente, la nôtre médiocre; les importations d'Amérique ont empêché nos blés d'atteindre un prix qui compensât la faible récolte.

Le développement continu et énorme de la production aux Etats-Unis est une menace sérieuse pour l'avenir et ne nous permet pas d'espérer que la crise actuelle s'apaise prochainement.

Cependant la commission, en raison des graves inconvénients qui résulteraient d'un droit sur le blé, au point de vue de l'alimentation publique, n'a pas cru devoir la demander. Elle réserve la question pour l'avenir.

Elle insistera, en échange, sur les taxes à accorder aux autres produits agricoles, et sur le dégrèvement du sucre et des alcools. La fin du rapport que nous n'avons pas le temps d'analyser, passe en revue tous les produits agricoles, la question des transports, etc., etc.

Une discussion s'engage principalement sur la question du blé, entre MM. Baucarne-Leroux, Guermoupez, Vallé Roger, etc., partisans de la taxe, et MM. Macarez, Wartelle Boniface, Bonzel, etc., qui la combattent. Plusieurs autres membres manifestent leurs hésitations à ce sujet.

La réunion, sur la question de l'impôt du blé, se partage en deux parties égales. MM. Macarez, Gambier Decouze, Cotenwinder, Ladureau, etc., discutent la question de la batteuse; la réunion se prononce pour le dégrèvement des droits de régime et la création d'une taxe à la frontière.

La réunion a été reprise dans l'après-midi.

M. Charles Vervoitte, inspecteur général de la musique dans les lycées et collèges, Ecoles normales de France, membre du comité d'examen des élèves du Conservatoire, est en ce moment en tournée dans la région du Nord.

L'identité du cadavre trouvé, il y a quelques jours, au Grimonpont, a été établie avant-hier.

Un cabaretier de la place Nadaud, M. Louis Jonquille, a reconnu, dans le signalement publié par le *Journal de Roubaix*, celui d'un de ses logeurs, qui avait quitté sa maison depuis le 12 mars. Il en informa la gendarmerie et la confrontation eut lieu le lendemain à Leers.

Le noyé était bien le logeur de M. Jonquille.

Tout porte malheureusement à croire que la mort de cet homme est le résultat d'un